

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1931**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Lotissement d'activités Les Pivolles B - Acquisition, à titre gratuit, des parcelles de terrain relatives aux espaces verts

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1931**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Lotissement d'activités Les Pivolles B - Acquisition, à titre gratuit, des parcelles de terrain relatives aux espaces verts**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 7 parcelles de terrain situées avenue de l'Europe et rue de Catalogne à Décines Charpieu, appartenant à l'Association syndicale du parc industriel Les Pivolles B en nature d'espaces verts de la zone d'activité.

Il s'agit de 7 parcelles de terrain nu, cadastrées sous les numéros 194, 196, 242, 243, 244 et 246 de la section CB et n° 147 de la section CA, pour une superficie totale de 4 597 mètres carrés, cédées libres de toute occupation ou location.

Aux termes du compromis, l'Association syndicale du Parc industriel Les Pivolles B céderait lesdits terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, de 7 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 194, 196, 242, 243, 244 et 246 de la section CB et n° 147 de la section CA, pour une superficie totale de 4 597 mètres carrés, en nature d'espaces verts situées avenue de l'Europe et rue de Catalogne à Décines Charpieu et appartenant à l'Association syndicale du parc industriel Les Pivolles B.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0255.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824.

4° - Le montant à payer de 500 €, au titre des frais estimés d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.